



**FÉDÉRATION
DES COMITÉS
DES USAGERS ET DE
RÉSIDENTS DU QUÉBEC**

1000, rue Saint-Antoine Ouest, Bureau 609
Montréal (Québec) H3C 3R7

T 514 861 5922 • 1 877 276 2433
F 514 861 5189

info@cpm.qc.ca • cpm.qc.ca

• Une initiative du Conseil pour la protection des malades

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil pour la protection des malades annonce la création de la Fédération des Comités des Usagers et de Résidents du Québec : Une nouvelle force au service des malades

MONTRÉAL, LE JEUDI 26 JANVIER 2012 – Afin de mieux répondre aux besoins des comités des usagers et de résidents d’adhérer à une association nationale représentative de leurs intérêts et préoccupations, le Conseil pour la protection des malades (CPM) annonce aujourd’hui la création de la Fédération des Comités des Usagers et de Résidents du Québec (FCURQ).

« Les patients du Québec doivent être plus forts et c’est en s’unissant dans les comités d’usagers et de résidents puis au sein de la Fédération qu’ils pourront faire contrepoids aux tendances questionnables de resserrement des programmes publics fondamentaux pour les citoyens comme ceux des soins de santé. Nous, les patients, devons nous tenir debout et nous battre pour conserver notre régime public de soins et son financement », a déclaré le président du CPM, Paul Brunet.

Une fédération près de ses membres

La FCURQ épaulera les comités des usagers et de résidents dans l’amélioration constante des services qu’ils offrent à leurs membres. Elle favorisera l’encrage des comités au sein de leur communauté et assurera un leadership social et politique constant pour l’accessibilité et l’amélioration des soins et des services aux usagers.

« L’expertise et la reconnaissance acquise en près de 40 ans d’implication dans la promotion et la défense des intérêts des malades à l’échelle provinciale contribuera grandement à anticiper les attentes et les besoins des comités des usagers et de résidents du Québec », souligne le président du CPM.

L'accès à un réseau et aux décideurs publics

La nouvelle fédération favorisera les échanges entre les comités à travers la province grâce au forum des membres. Elle permettra aux comités de faire leur promotion en leur donnant de la visibilité au plan local et national tout en les représentant sur divers comités, tables de concertation et conseils d'administration.

« Elle facilitera l'accès des comités à un ensemble de services et avantages dont ceux d'être membre d'une association qui les représentera auprès de décideurs dans des instances du réseau de la santé et des services sociaux, tout en leur donnant l'occasion de demeurer à l'affût des informations qui les concernent », explique M. Brunet.

Un service conseil adapté aux différentes réalités des comités

La Fédération offrira un service conseil personnalisé pour les comités des usagers et de résidents ainsi que des outils de travail développés pour supporter les comités dans l'exécution de leur mandat. Elle organisera des événements tels qu'un colloque annuel, des forums régionaux, des formations, etc..

« Pour nous, il est primordial d'offrir des services de qualité et adaptés à tous les patients du Québec, d'où qu'ils soient, en Abitibi, en Gaspésie, sur la Côte-Nord, dans les Laurentides, au centre du Québec ou dans les régions comme Québec ou Montréal. C'est notre mission première », conclut M. Brunet.

-30-

Source et renseignements :

Dany St-Jean
La Connexion-Communication d'influence
Cell. : 514-212-5457
Courriel : dstjean@laconnexion.ca

Me Paul G. Brunet, m.a.p. Président
Conseil pour la protection des malades (CPM)
Téléphone : 514-861-5922
Cell. : 514-592-0127
Courriel : info@cpm.ca
www.cpm.qc.ca